



Compte rendu

Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :

Monsieur Jean-Claude Lamandé, Président de la CLE

Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté/ Ville de Lannion

Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long

Excusés :

Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté

Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération

Monsieur Jean-Pierre Guintini (VP Guingamp Paimpol Agglomération)

Monsieur Guy Pennec (VP Morlaix communauté)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etaient présents :

Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne

Monsieur Jean-François Jeandet, AAPPMA du Léguer

Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne

Monsieur Yves Le Bihan, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Excusés:

Madame Edwige Kerboriou, chambre d'agriculture

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Etaient présents :

Monsieur Bruno Lebreton MISEN des Côtes d'Armor

Monsieur Pierre Prod'homme AELB

Assistaient également à la séance

Madame Annie Bras-Denis (VP Lannion-Trégor Communauté en charge de l'Environnement et des bassins versants)

Madame Gwenaëlle Briant (responsable politique de l'Eau Lannion-Trégor Communauté)

Madame Lucie Chauvin (coordinatrice SAGE Baie de Lannion, Lannion-Trégor Communauté)

Excusés :

Monsieur Emmanuel Thérin (politique de l'Eau Guingamp Paimpol Agglomération)

Madame Celine Cabon (politique de l'Eau Guingamp Paimpol Agglomération)

Madame Solenne Le Du (coordinatrice BVLG Lannion-Trégor Communauté)

Monsieur Samuel Jouon (coordonnateur BVVL Lannion-Trégor Communauté)

Ordre du jour :

- **Etat d'avancement du programme de mise en œuvre du SAGE**
- **Règle encadrant les projets en zones humides**
- **Questions diverses**

Monsieur Lamandé introduit la séance.

1. Etat d'avancement du programme de mise en œuvre du SAGE

Communication

Les membres du Bureau saluent le travail de l'agence de communication pour la création du Guide du SAGE et des affiches de la campagne pour les économies d'eau.

Bruno Lebreton rappelle que les inventaires de zones humides et de cours d'eau consultables sur le site internet de la DDTM ne doivent pas être considérés comme des inventaires exhaustifs. Il revient à chaque pétitionnaire de démontrer que son projet n'impacte pas de zone humide ou de cours d'eau et si nécessaire de se rapprocher de la police de l'eau.

Le site internet sera mis en ligne courant octobre.

Programme de mise en œuvre du SAGE

Monsieur Lamandé regrette que les interrogations des partenaires financiers et des services de l'Etat sur la faisabilité des analyses « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » dans leur totalité n'aient pas été abordées avant d'engager les collectivités à délibérer sur les enveloppes financières dédiées à l'élaboration de cette étude.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne accompagnera financièrement la phase 1 de l'étude dans un premier temps (volet H et U de l'analyse).

L'étude bilan besoins / ressources menée par la DREAL Bretagne devrait être présentée début 2021.

Lucie Chauvin souhaiterait davantage de mise en réseau des études menées au niveau régional. Le colloque Eau et changement climatique organisé en janvier par la Région, l'APPCB et l'ATBVB avec l'appui du SAGE Argoat-Trégor Goëlo et le SAGE Baie de Lannion avait pour objectif de présenter l'ensemble des réflexions en cours sur le volet quantitatif de la ressource en eau en Bretagne.

Le bassin versant de la Lieue de Grève et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sont invités à prendre contact sur le programme milieux aquatiques.

Relevés des échanges :

- La présence de S-métolachlore dans les eaux brutes destinées à la production d'eau potable engendre des coûts de traitement supplémentaires en raison des difficultés techniques rencontrées pour l'élimination de ce métabolite par les filières de traitement. Face à ce constat, la Commission Locale de l'Eau avait adressé un courrier à l'ANSES en février dernier pour les alerter sur le risque sanitaire et demander des précisions sur les modalités à mettre en œuvre pour trouver une solution à cette problématique. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée.

- Les membres du Bureau ont noté la présence d'atrazine, molécule interdite depuis 2003, dans les eaux du Quinquis. En juin 2020, les analyses réalisées par temps de pluie (hauteur des précipitations est supérieure à 10 mm en 24 heures) révèlent la présence d'atrazine dans les eaux du Quinquis à une concentration de 0,08 µg/l.

⇒ Pour information – suite aux échanges en Bureau :

En 2020, des analyses « pesticides » sont réalisées tous les mois par le Conseil départemental des Côtes d'Armor. Les résultats montrent la présence de la molécule de dégradation de l'atrazine, atrazine déséthyl dans les eaux du Quinquis quel que soient les conditions climatiques (pluie et hors pluie) à des concentrations comprises entre 0,05 et 0,075 µg/l.

La durée de demi vie dans le sol de l'atrazine varie de 15 à 100 jours, voire plus selon le type de sol, la présence ou l'absence de certaines bactéries, le travail du sol et sa température. Après l'application, la molécule se transforme et génère une nouvelle molécule sous l'action des micro-organismes. Cette nouvelle molécule, dite aussi métabolite, est le déséthylatrazine.

- Un pic de nitrates est relevé dans les eaux du Coat Trédrez en aout 2020.

⇒ Compléments – service assainissement LTC : *La concentration élevée de nitrates dans les eaux du Coat Trédrez en juillet 2020 a pour origine un problème de fonctionnement de la STEP de Trédrez-Locquémeau.*

- Des pics de pollutions bactériologiques sont identifiés sur les ruisseaux du Landrellec, du Samson et du Kerlavos. L'étude sur la restauration de la qualité des eaux littorales prévue en 2020 a pour objectif de déterminer les sources de pollutions.
- Patrice Desclaud s'interroge sur l'état d'avancement du dossier portant sur l'opération de réhabilitation des ANC sur St Quay Perros et Ploubezre et l'installation de dispositifs d'ANC non conformes.
- Les études de restauration de la qualité des eaux littorales situées aux exutoires du Yaudet et du Kerdu seront restituées en Commission Locale de l'Eau et aux communes concernées (Ploulec'h, Ploumilliau et Saint-Michel-en-Grève).
- Suite à la présentation des résultats de qualité des eaux de surface par rapport au paramètre « phosphore », Bruno Lebreton s'interroge sur le risque de manque de phosphore particulaire à l'échelle mondiale.
- Concernant la gestion des eaux pluviales, il est proposé de sensibiliser les professionnels, tels que les plombiers et les maçons, sur les enjeux de la mise en conformité des branchements eaux usées / eaux pluviales. Jean-Claude Lamandé rappelle que les municipalités doivent être vigilantes à la bonne exécution des travaux (conformité des branchements). C'est un sujet qui devra être pris en compte dans l'élaboration des PLUI

2. Règle encadrant les projets en zones humides

Les membres du Bureau proposent que soit mis en place un **groupe de travail** dont les membres émaneraient de la CLE et du comité technique pour travailler sur les projets en zones humides. Ce groupe de travail sera chargé de préparer les avis de la CLE. La composition de ce groupe de travail fera l'objet d'un point à l'ordre du jour de la prochaine CLE.

Il est rappelé que le porteur de projet doit respecter le **principe « éviter, réduire, compenser »**.

En cas de compensation, les **mesures compensatoires** pour les projets **en zone agricole** portent sur :

- suppression de remblai (bâtiment, stockage de terre, ancien chemin, ...),
- remise à l'air libre - suppression d'une buse sur un cours d'eau (lien nappe/cours d'eau, restauration de la zone humide rivulaire),
- remise du cours d'eau dans son talweg et la mise en herbe de la parcelle attenante (amélioration fonctionnalité ZH rivulaire),
- dé-drainage,
- déconnexion fossé d'un cours d'eau et restauration de la fonctionnalité de la zone humide,
- etc.

Les projets seront **analysés au cas par cas**.

Bruno Lebreton souligne la dynamique mise en place entre le service urbanisme et le service environnement de Lannion-Trégor Communauté pour atteindre l'objectif de protection des zones humides fixé dans le SAGE BL.

3. Questions diverses

Courrier Sauvegarde du Trégor (*Cf. pièces jointes*)

Vie de la CLE

Le nouvel arrêté portant désignation des représentants à la Commission Locale de l'Eau a été signé le 28 septembre 2020. (*Cf. pièce jointe*)

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion se réunira en novembre suite à la désignation des représentants des différentes structures.

Les communautés d'agglomération et le syndicat mixte Goas Koll-Traou Long ont désigné leurs représentants (*cf. diaporama*).

Le Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor désignera son/sa représentant(e) le 16 octobre 2020.

Le comité syndical du Parc naturel Régional d'Armorique désignera son/sa représentant(e) le 19 novembre 2020.

Pour information :

- Concertation du public organisée pour l'élaboration du prochain plan d'action national directive Nitrates du 18 septembre au 6 novembre 2020
- Organisation d'une webconférence le vendredi 16 octobre de 10h30 à 12h par l'Office français pour la biodiversité et l'office international de l'eau sur "Des zones humides dans ma commune, bonne nouvelle !" L'invitation est adressée aux élus municipaux et intercommunaux. Retrouvez toutes les informations sur cette conférence à partir de ce [lien](#).

Prochainement : Consultation projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

Pour conclure,

Monsieur Lamandé remercie les membres du Bureau pour le travail mené pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du SAGE. « Les enjeux sont devant nous du fait des conséquences du changement climatique et de la remise en cause du financement de la politique de l'eau en Bretagne. »

Il remercie Lucie Chauvin pour son travail.

A leur tour, les membres de la CLE remercient monsieur Lamandé.

Monsieur Le Corre prend la parole pour remercier Jean-Claude Lamandé pour le travail mené au cours de son mandat, il salue son écoute.

Avant de se présenter aux membres du Bureau de la CLE, madame Annie Bras-Denis remercie Jean-Claude Lamandé pour le travail accompli et ses talents de diplomate.

Fin de séance
